



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 25/04/23

Élection municipale partielle à Saint-Michel

En application du code électoral, à la suite du décès de Madame le maire et en raison de la vacance d'un siège au conseil municipal, les électeurs de la commune de Saint-Michel sont convoqués le dimanche 11 juin 2023 pour procéder à l'élection d'un conseiller municipal. Une fois le conseil municipal complet, il sera procédé à l'élection du maire.

Si le siège vacant n'est pas pourvu au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 18 juin 2023.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il se déroulera dans la salle de scrutin habituelle.

La campagne électorale pour le 1^{er} tour sera ouverte le lundi 29 mai 2023 à zéro heure et prendra fin le samedi 10 juin 2023 à zéro heure. En cas de second tour, elle s'ouvrira le lundi 12 juin 2023 à zéro heure et se terminera le samedi 17 juin 2023 à zéro heure.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Pithiviers, **sur rendez-vous**, du 22 au 25 mai pour le premier tour et du 12 au 13 juin pour le second tour dans les conditions suivantes :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, seront à déposer au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au vendredi 5 mai 2023.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle